Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0097-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO - SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE DE HAUTE-SAVOIE

N° BC_2026_0097

Séance du : 25 août 2026

Convocation du : 18 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

La Société d'Économie Alpestre (SEA) de Haute-Savoie est une structure associative, créée en 1927, avec pour objectif de développer l'économie alpestre et aujourd'hui plus largement l'économie pastorale, forestière et touristique des milieux d'alpages.

La SEA a trois grands axes de travail :
- La restauration foncière : Cette mission est souvent longue mais primordiale dans des territoires à fort morcellement de parcelles. Un des outils utilisé est la création d'Associations forestières pastorales AFP (dont une au Salève depuis 2012). La force de ces associations syndicales autorisées est la mixité public/privé.
- Les aides à l'investissement : bâtiments, eau, accès, débroussaillements, accompagnements techniques sur des projets.
- La médiation et la sensibilisation du grand public : la SEA organise des animations scolaires, organise des évènements pour sensibiliser le public aux alpages et aux activités d'alpages comme par exemple des sorties en alpages, rencontres de bergers, ateliers pédagogiques, expositions (etc.).

Annemasse Agglo adhère à la SEA depuis 2019 sur différentes thématiques sur son territoire comme :
- la préservation de la ressource en eau grâce à des bonnes pratiques pastorales sur les zones à forte vulnérabilité pour la ressource,
- le maintien voire la restauration des alpages du territoire d'Annemasse Agglo, notamment sur les Voirons,
- la sensibilisation des habitants aux alpages et à leurs problématiques, notamment du public scolaire du territoire.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0097-DE

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation de représentants d'Annemasse – Les Voirons agglomération à l'assemblée générale de la Société d'Économie Alpestre comme suit :

Association	Titulaire	Suppléant
Société d'Économie Alpestre 74	1-Denis SERVAGE	1-Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 25/08/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/08/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.